



  

**essp95.footeo.com**

**Association agrée sous le N° 12 263 - N° affiliation 507986**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Règlement intérieur de l’Ecole de Football

**Objectifs de l’école de football :**

Elle a pour vocation l’éveil et l’initiation à la pratique du football, pour les enfants âgés de 5 à 17ans.

Des éducateurs et des dirigeants sont formés au club afin d’atteindre ses objectifs. Pour cela ils se sont engagés à :

- Accueillir tous les jeunes joueurs, sans esprit sélectif.

- Proposer des séances d’entraînements adaptées et variées.

- Transmettre une éducation sportive basée sur le respect, la politesse et le fair-play.

**Article 1 : Fonctionnement**

Le club de L’Etoile Sportive de Saint-Prix anime et contrôle les entraînements placés sous la direction d’éducateurs diplômés, brevetés et qualifiés et dirigeants accompagnant.

Il est indispensable non seulement de prendre connaissance de ce règlement intérieur soi-même, mais aussi de le commenter à son enfant en lui précisant les points les plus importants.

La Prévention étant toujours plus positive que la répression, le rappel du cadre fixé, évitera tous les désagréments liés aux sanctions.

Un affichage sur les vitres du Club House est à la disposition de tous pour toutes informations.

**Article 2 : Adhésion au club**

L’école de Foot est ouverte de la catégorie U6 dès l’âge de 5 ans jusque la catégorie U18 de 17 ans, dans la limite des places disponibles.

•APTITUDE : Le postulant ne doit pas être dispensé d’éducation physique

•ENGAGEMENT : Le jeune doit suivre les entraînements très régulièrement. Les parents sont priés de veiller à

son assiduité.

La fiche de renseignement, la demande de licence, les autorisations doivent être établies lors de l'inscription ou du renouvellement. Elle comporte tous les renseignements utiles concernant l'adhérent. Celui-ci s'engage à signaler tout changement à l'administration du club (adresse, téléphone...)

Le paiement de la cotisation est obligatoire au moment de l'inscription. Des facilités sont accordées le cas échéant

(Paiements échelonnés, bons CAF, coupons sport...)

Aucun joueur ne sera remboursé de sa cotisation en cas d’arrêt de la pratique sportive, sauf cas de force majeur et selon accord du bureau.

**Article 3 : Entrainement et matchs**

**Participation :**

La participation aux entraînements, aux matches amicaux et ou de championnat, tournois et plus généralement à toute compétition ou test, n’est autorisée qu’aux adhérents à jour de leur dossier d’adhésion.

De ce fait les entraîneurs/éducateurs peuvent refuser sur le stade tout adhérent n’ayant pas son dossier d’adhésion complet.

**Horaires :**

Les entraînements auront lieu aux jours et heures affichés sur les vitres du Club House

Les entraînements sont obligatoires. Les enfants devront arriver au stade 15 minutes avant l’heure de chaque séance de travail.

Nous souhaitons que vous veniez rechercher votre enfant à l’intérieur du stade et non sur le parking afin de vous informer des nouvelles du club.

Le club ne saurait être tenu responsable dans le cas ou un accident se produirait en dehors de l’horaire précisé.

**Absences :**

Tout adhérent sait que sa progression est liée à la régularité de sa participation aux entraînements et aux matches.

Dès qu’il aura connaissance de ne pouvoir y assister, il devra impérativement prévenir le club.

**Hygiène :**

La douche est conseillée par mesure d’hygiène, nous nous attachons à ce que tous prennent la douche après les entraînements et les matchs. L’entretien du corps fait partie intégrante du sport, donc même si votre enfant habite à 50 mètres du stade, il devra se doucher, sauf bien entendu, s’il y a contre-indication (rhume, vaccination, etc.....)

**Equipement des joueurs :**

|  |  |
| --- | --- |
| Entrainements | Matchs |
| Chaussettes | Chaussures de Football adaptées à la surface |
| Short ou survêtement et autres (gants, bonnet….) | Equipement fourni par le club (Short, chaussettes…) |
| Protège Tibia **(Port obligatoire)** | Protège Tibia **(Port obligatoire)** |
| Chaussures de Football adaptées à la surface | Survêtement du Club |
| Coupe-vent | Bouteille d’eau ou gourde |
| Bouteille d’eau ou gourde | Nécessaire de douche |
| Nécessaire de douche |  |

Pour faciliter les restitutions en cas de perte ou d’oubli, les équipements ou affaires personnelles devront être marqués au nom de votre enfant.

**Article 4 : Les Joueurs**

L’entraînement des joueurs est indispensable et obligatoire pour prétendre participer aux matchs ou plateaux.

Nous demandons de la part des enfants la plus grande correction envers leurs camarades ainsi qu’envers toutes les personnes présentes au stade (éducateurs, dirigeants, arbitres, spectateurs).

Chaque joueur s'engage à respecter adversaires, arbitres et leurs décisions, spectateurs ainsi que tous les membres du club.

Chaque joueur s'engage à respecter les choix des éducateurs (composition de l'équipe, tactique de jeux, etc.). Ne pas hésiter à dialoguer avec les responsables.

Les matériels, moyens et équipements mis à la disposition des joueurs doivent aussi être respectés.

Toute dégradation sera imputée à son auteur ou à ses parents.

Tout manquement à ces règles, fera automatiquement l’objet d’une procédure disciplinaire pouvant déboucher sur le renvoi du club pour une période déterminée ou définitive en fonction de la gravité du geste, sans remboursement de sa cotisation.

Le moindre acte de vol ou de vandalisme et certaines formes de violences entraîneront immédiatement l’exclusion du club.

Les téléphones portables sont déconseillés les jours d’entraînements et matchs, ainsi que tous les objets de valeur (argent liquide, montre, baladeur, jeux vidéo, etc...).

En cas de vol, le club ne pourra pas être tenu pour responsable.

**Article 5 : Les Parents**

Ayez une attitude positive vis à vis de votre enfant et de ses partenaires de jeu.

Ne le privez pas de Football pour le punir si les résultats scolaires ne sont pas satisfaisants.

Allez le voir jouer, soutenez son équipe, mais laissez son éducateur diriger l’équipe!

Entretenez sa motivation en parlant avec lui d’une manière positive, de son éducateur, de ses camarades, de son match, de ses progrès.

Sachez l’encourager si c’est un enfant réservé mais sachez aussi le tempérer si c’est un enfant excessif.

Il se peut que les conditions dans lesquelles évolue votre enfant ne vous permettent pas d’avoir cette attitude positive, alors parlez-en avec un responsable du club.

Nous sommes à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

Une réunion de parents sera programmée afin de mieux comprendre l’organisation de l’Ecole de Football.

**Article 6 : Les Educateurs**

Il est choisi par le bureau pour ses compétences techniques et sa qualité humaine, il a toute autorité en matière de choix technique, tactique, pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.

Il a pour tâches la préparation à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects.

Il doit être par son comportement un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.

Il s'efforce d'être présent au minimum 15 minutes avant l'arrivée des licenciés afin de préparer les exercices pour les entraînements.

Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition et de les rendre aussi propre que possible et de quitter les locaux en ayant pris soin de fermer tout ce qui a été ouvert.

**Article 7 : Les Dirigeants**

Il est partie prenante dans la gestion et la bonne marche du club, il doit faire respecter le règlement intérieur, maintenir et faire maintenir en permanence un bon esprit sportif.

Au cours des matchs et des entraînements, il épaule l'éducateur, mais n'intervient pas dans le management de l'équipe.

Il a toute autorité sur les joueurs pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur ou de l'éducateur en son absence.

Son aide est importante et permet à l’éducateur de concentrer plus de temps à la partie terrain

Il devra :

Accueillir, accompagner, remplir la feuille de match, arbitrer si besoin.

Etre proche des enfants et agir de façon complémentaire avec l’éducateur (rôle éducatif)

Connaitre l’esprit de l’école de football et donc avoir une attitude exemplaire en toutes circonstances, en évitant critiques et contestations.

**Thierry CHENAYER**

Président de l'Etoile Sportive de Saint-Prix